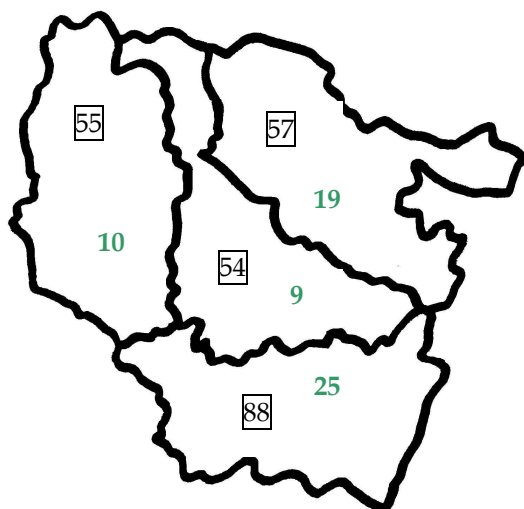


# POULES PONDEUSES

## Hors filière organisée



### CONTEXTE LORRAIN

De petites unités de quelques centaines de poules sont réparties sur tout le territoire.

Vente directe et circuits courts, souvent associés à une activité complémentaire en volaille de chair.

Il y a en Meurthe et Moselle 9 élevages de poules pondeuses hors filière organisée; 10 en Meuse, 19 en Moselle et 25 dans les Vosges.

### CONDITION DE RÉUSSITE DU PROJET

<b>Temps de travail</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence quotidienne indispensable</li> <li>- Le temps de travail lié à la commercialisation est nettement supérieur au temps consacré à la production</li> </ul>
<b>Compétences</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bonne connaissance avicole car peu de soutien technique</li> </ul>
<b>Equipement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proximité d'un abattoir ou tuerie</li> <li>- Un parcours</li> <li>- Maîtrise de l'alimentaire</li> <li>- Aptitude à la commercialisation</li> </ul>

### MARCHÉS et DÉBOUCHÉS

En France en 2002, environ 14 milliards d'œufs ont été produits.

La production d'œufs est principalement réalisée dans trois régions : Bretagne, Rhône-Alpes et Pays de Loire.

Les français consomment environ 266 œufs par habitant et par an, dont 69 œufs utilisés par l'agro-alimentaire.

Il existe une segmentation du marché concernant la provenance des œufs :

- 85 % élevage standard
- 10 % élevage plein air ou libre parcours
- 4 % élevage biologique
- 1 % élevage au sol ou volière

Les possibilités de commercialisation sont conditionnées par la proximité d'un bassin de consommation. Un réseau de clients est à trouver pour mettre en place une tournée hebdomadaire. Tenir compte aussi des possibilités d'écoulement des poules de réforme.



## Conseils d'élevage

Les souches utilisées sont généralement les mêmes qu'en élevage standard (Isabrown). Cependant des races plus rustiques sont préférables.

Une densité maximale de 7 poules/m<sup>2</sup> de surface au sol en bâtiment est conseillée. Un tiers de la surface doit être disponible en litière (paillé, copeaux, sable ou tourbe).

Pour les poules en plein air, il faut compter 1 ha de parcours pour 2 000 poules.

Il est conseillé d'avoir un terrain avec une partie ombragée, accessible aux poules toute la journée.

Réglementairement, le parcours est de 2,5 m<sup>2</sup> pour les poules en élevage plein air, 10 m<sup>2</sup> en élevage libre parcours.

## Conditions d'ambiance

Nécessité d'une isolation minimale du local (chaleur d'été et gel l'hiver).

Les poules supportent mieux le froid que le chaud.

Aération indispensable : la ventilation doit être efficace et l'air vicié ne doit pas stagner à la hauteur des volailles.

## Equipements

### ● Abreuvoir :

Compter une mangeoire et un abreuvoir pour 30 poules. Le type plasson est le plus employé et pourra servir à apporter les éléments solubles (traitement éventuel, vitamines,...).

Il faut compter un abreuvoir plasson pour 100 poules. Les abreuvoirs sont toujours placés sur le caillebotis.

● Les **caillebotis** (en plastique ou en bois) sont placés sur une fosse de 0,60 m à 0,80 m de haut et servent de perchoirs. Caillebotis sur environ 2/3 de la surface sur sol bétonné – Hauteur > 50 cm pour stocker les fientes d'un lot.

● **Nid** : 1 nid / 7 à 8 poules, soit 30 nids pour 200 poules.  
Taille : 30 à 35 cm de côté.

● **Eclairage** : 16 h/jour, environ 3 watts/m<sup>2</sup>.

● **Protection** impérative contre les rongeurs et les oiseaux (ouvertures grillagées).

● **Trappes de sortie** (en Bio, 1 m pour 150 poules).

## Alimentation

Une poule consomme de 45 à 48 kg d'aliments sur 52 semaines de ponte.

La distribution des aliments se fait manuellement ou avec une chaîne automatique. Prévoir l'apport de grit et de coquillages d'huîtres en auges indépendantes et ponctuellement de vitamines dans la boisson. Ne pas négliger le maïs pour une bonne coloration du jaune d'œuf.

Veiller à ce que l'eau soit potable.

- eau/poule/jour : 220 gr

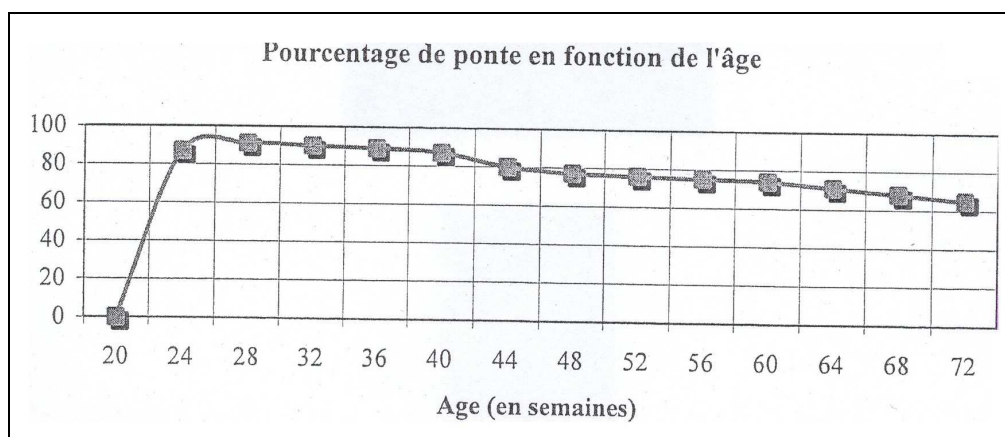
- aliment/poule/jour : 130 gr

## Repères techniques

Durée de ponte	environ 330 j
Nombre d'œufs/poule	250 à 270
Poids moyen de l'œuf	62 gr
Poids vif de poule réforme	2 kg
Vide sanitaire en bâtiment et sur parcours	25 jours

Prévoir 2 bandes décalées pour régularité d'approvisionnement

## Cycle de ponte



## RÉGLEMENTATION

**1 SMI poules pondeuses = 1 500 m<sup>2</sup> de poulailler**  
**Assujettissement possible sur la base du temps de travail ; 1/2 SMI= 1200 h/an.**

### Réglementation sanitaire :

- Identification des élevages : chaque élevage de poules pondeuses doit être identifié par un numéro de cheptel et un code atelier : déclaration EDE...
- Marquage des œufs : ce code atelier est à apposer depuis le 01/01/04 sur les œufs destinés à la vente aux intermédiaires. Il sera également à apposer pour la vente sur les marchés à partir du 01/07/05.
- Sont exempts de ce numéro d'immatriculation les producteurs qui vendent en vrac à la ferme (œufs non calibrés, non conditionnés).
- La vente aux intermédiaires est conditionnée par un numéro d'immatriculation national délivré par la DSV pour la salle d'emballage qui permet de calibrer les œufs.
- L'étiquetage devra mentionner le calibrage.

- La salle d'emballage est un local isolé, spécifiquement réservé au stockage et à l'emballage des œufs
- Date limite de consommation :
  - o La date de durabilité minimale est de 28 jours et elle doit être portée à la connaissance de l'acheteur.
  - o La date de limite de vente aux consommateurs est de 21 jours.
- Les œufs vendus par les producteurs sur le lieu de leur exploitation ne sont pas soumis aux modalités d'étiquetage et de marquage. (sous réserve modification imminente).

Cf. fiches transversales "Adaptation et Bien être des animaux d'élevage".

## MAIN D'OEUVRE

Il faut distinguer le temps de travail de production de celui de la commercialisation.  
Prévoir une période de travail accrue à la mise en place.  
Durant la période de production, c'est surtout le ramassage qui demande le plus de temps. En phase de démarrage

(semaine 19 à 21) de pontes, 2 à 3 ramassages de pontes par jour sont conseillés (veiller à ce que les poules n'écrasent pas les œufs). Après le pic de ponte, un seul ramassage par jour est possible (contrainte de ramassage journalier à horaire fixe).

## INVESTISSEMENTS

Les investissements peuvent être réduits en achetant des mangeoires et des abreuvoirs d'occasion et en utilisant un bâtiment disponible sur l'exploitation.  
On peut estimer que pour lancer une activité, 15,50 € par poule sont nécessaires.



## AIDES FINANCIÈRES

Aides Conseil Régional : aides financières au titre de la diversification pour les équipements et le parcours à la création (mais pas sur le développement d'une exploitation existante).

Accès possible à la DJA et au PI (voir fiche "Financement du projet").

Pour le montage des dossiers, contacter les conseillers agricoles des Chambres d'Agriculture.

## ANALYSE ÉCONOMIQUE

### Marge par poule pondeuse en vente directe

#### Charges : 26,50 €

Achat de poulettes prêtes à pondre (7 et 8,50 € TTC)	7,00
Aliment 45 kg par poule/an x 0,3	13,50
Frais divers (eau, EDF, sanitaire, vétérinaire, assurance,...)	1,00
Emballage	2,00
Frais de vente	3,00

#### Produits : 41,00 €

Vente des œufs 250 x 0,15 € TTC	37,50
Vente de réforme	4,00



**Marge brute**

**15 €/poule**

(pour couvrir amortissements, main d'œuvre, frais généraux).

Le prix de l'aliment varie de 0,20 à 0,30 €/kg selon le conditionnement et les quantités.

## FORMATION

### Cycle court

C.F.P.P.A. Les Sardières  
79 route de Jasseron  
01000 BOURG EN BRESSE  
Tél. : 04 74 45 50 81

### Cycle long

C.F.P.P.A. Les Sardières  
79 route de Jasseron  
01000 BOURG EN BRESSE  
Tél. : 04 74 45 50 81

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

### Personnes ressources

#### FDPO – Fédération des Professionnels de l'Oeuf

17 place des vins de France  
75012 PARIS  
Tél. : 01 53 02 40 00

#### ITAVI – Institut Technique de l'Aviculture

28 rue du Rocher  
75008 PARIS  
Tél. : 01 45 22 92 41

#### EVA-AFSSA – Site de Ploufragan Station Expérimentale d'Aviculture

41 rue Beaucemaine  
22440 PLOUFRAGAN  
Tél. : 02 96 01 62 22

#### Institut de Sélection Animale / HUBBERAD-ISA

119 avenue du Maréchal de Saxe  
69003 LYON  
Tél. : 04 72 61 02 20

